

# Grain de Sable et Pomme de Pin

## Association locale de protection de l'environnement

#### Membre de Sarthe Nature Environnement

#### Lettre d'information n°3

#### **Edito**

Née de la convergences d'idées et des convictions environnementales de quelques personnes, de l'opposition à des projets locaux portant gravement atteinte aux milieux naturels et augmentant les risques d'inondations, notre association a, aujourd'hui, un peu plus d'un an.



Elle est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 16 membres qui se réunit une fois par mois.

Au fil du temps, notre effectif progresse. Nous arrivons aujourd'hui à 75 adhérents.

La cotisation annuelle est fixée à 10 €.

Pour nous, défendre l'environnement, c'est défendre l'intérêt général, non pas un intérêt général immédiat, somme de quelques intérêts privés, mais un intérêt général à long terme.

Pour ce faire, et pour reprendre les propos d'Hubert Reeves : « L'adhésion à des associations d'environnement devient cruciale. Elles sont des relais auprès des élus et des administrations ».

Alors venez nous rejoindre. Forts de votre soutien, nous serons à la hauteur de cette tâche difficile.

adresse e-mail

Vous avez remarqué? Les 24 heures du Mans se mettent au vélo

Bonne nouvelle!

Un conseil de lecture et d'abonnement gratuit : la lettre d'info électronique de **France Nature Environnement**. Vous la trouverez sur le site www.fne.asso.fr



La date du 18/12/2009 est retenue pour **l'Assemblée Générale annuelle** de notre Association. Elle se tiendra à 20h30 au centre socioculturel le Val'Rhonne à Moncé en Belin.

contact@gspp.asso.st

#### Recherche info

Qui a dit « si, à 50 ans, on a pas acquis une conscience écologiste, on a raté sa vie »?

Dites-le nous sur sur le site gspp.asso.st

Contacts :	Présidente	Chantal Blossier	tél. 02 43 42 55 37
	Vice président	Philippe Violante	tél. 06 66 26 57 32
	Secrétaire	Marianne Peyrat	tél. 02 43 42 29 06
	site internet	http://gspp.asso.st	

# Bref résumé de nos différentes actions:

#### Notre côté « Grain de Sable » :

Le principal objet de nos préoccupations a été, et est encore, le projet de déviation Arnage/Ponthibault, lié à un projet de sablière dans « La Butte du Vieux Mans »

#### A ce sujet:

Nous avons rencontré des élus, des administrations, des associations, la presse ...

Nous avons envoyé de nombreux courriers et fait de nombreuses démarches.

Suite à la Déclaration d'Utilité Publique de cette déviation et face :

- à l'insuffisance du mémoire fourni par le Conseil Général pour lever les réserves du Commissaire Enquêteur
  - aux nombreuses carences du dossier
- aux effets catastrophiques de ce projet sur le plan environnemental (destruction de la cohérence d'un massif boisé classé, ZNIEFF, augmentation des risques naturels d'inondations...)
  - au lien avéré avec le projet de carrière

nous avons déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes.

#### Notre côté « Pomme de Pin » :

c'est faire de la pédagogie pour sensibiliser la population aux problèmes environnementaux. Pour cela :

- nous nous sommes dotés d'un site internet http://gspp.asso.st
- nous avons participé à des évènements locaux : comice agricole, forum des associations, journée de la citoyenneté
- nous avons participé à la collecte des déchets sur les chemins de randonnées des bois de Moncé et de St Hubert organisée par l'APHEB (Association pour la Protection de l'Habitat et de l'Environnement en Bélinois) dans le cadre du Téléthon 2008.
- nous avons organisé une sortie ornithologique le 24 mai dernier dans les bois de Moncé
- nous faisons paraître périodiquement une lettre d'information sur le secteur concerné
- nous sommes particulièrement vigilants à toute modification des PLU des communes du secteur qui pourrait porter atteinte aux milieux naturels et plus largement à l'environnement et au cadre de vie des habitants.
- nous participons aux Commissions Locales d'Information et de Concertation (à travers SNE) des dépôts Butagaz à Arnage et Total à St Gervais en Belin
- nous sommes membres de Sarthe Nature Environnement et nous participerons à son 30ème anniversaire le 24 octobre 2009

#### Des contradictions choquantes pour les citoyens

Notre mode de vie a des conséquences néfastes sur le réchauffement climatique et sur la pollution. Par le biais des médias, ou en légiférant, les pouvoirs publics nous amènent à changer nos comportements, ce que nous faisons en isolant nos maisons, en remplaçant nos systèmes de chauffage, en utilisant les transports en commun, en faisant du covoiturage...

Comment ne pas ressentir une certaine frustration quand vous apprenez :

- que EDF va demander une compensation au manque à gagner que représentent les économies d'énergies
- qu'en dépit du discours qui encourage le transport de fret ferroviaire et fluvial, l'état souhaite expérimenter les méga-camions (60T)
- que le « codex alimentarus » (directive européenne) limiterait les substances autorisées dans le domaine des médecines alternatives, ce qui signifierait, à terme, la fin de la liberté thérapeutique et des professions telles que homéopathe, naturopathe, phytothérapeute, herboriste...
- que la manière dont on envisage d'appliquer la taxe carbone va pénaliser doublement le citoyen de base (sur sa facture énergétique et sur la répercussion de cette taxe sur le prix des produits de consommation).

Que veut-on finalement privilégier : l'intérêt collectif ou des intérêts privés ?



Pinson des arbres



Pouillot véloce



Sortie ornithologique - 24 mai 2009

#### **ENQUETE PUBLIQUE sur la révision du PLU de MONCE EN BELIN**

L'existence d'une commune est ponctuée d'enquêtes publiques. Chacune revêt un caractère décisif sur son évolution. Si les enquêtes publiques existent, c'est pour que chaque citoyen participe à la vie de sa commune à travers cette consultation.

L'occasion est offerte à la population de s'informer et de donner son avis sur des changements concernant l'aménagement du territoire. Chacun peut être concerné ou touché par les modifications traitées lors de ces enquêtes.

L'enquête publique sur la révision du PLU ( Plan Local d'Urbanisme ) de Moncé, qui aura lieu prochainement, sera primordiale pour l'avenir de la commune. Chaque habitant sera concerné puisque l'ensemble du territoire sera touché par les modifications apportées au POS ( Plan d'Occupation des Sols ) existant jusqu'à présent.

Le dossier sera consultable en mairie, aux heures d'ouverture. Un registre sera à disposition du public pour qu'il y consigne ses remarques et doléances. Un commissaire enquêteur assurera des permanences. Il sera chargé de répondre aux questions du public et de recueillir ses observations.

A l'heure où nous imprimons ce numéro, nous n'avons pas encore connaissance de la date d'ouverture de cette enquête, ni de sa durée, ni des permanences du commissaire enquêteur.

Soyez vigilants, tenez-vous informés et participez en mairie de Moncé dès l'ouverture de cette consultation.

Venir consulter le dossier d'enquête publique et faire part de vos remarques, c'est la possibilité pour chacun de s'informer et de se manifester pendant qu'il en est encore temps. Ne pas s'en soucier, c'est abandonner un droit fondamental donné par notre démocratie.

De l'arrêt de train tant attendu par tous et prévu près du Val'Rhonne au projet de carrière souhaité par certains dans la Butte du Vieux-Mans (44 hectares, 10 millions de tonnes de sables, 30 ans d'exploitation), en passant par les futurs lotissements tournés ou pas vers le développement durable, les équipements publics (gymnase, ...) et bien d'autres choses, vous découvrirez ce qui fera ou ne fera pas votre futur environnement et celui de vos enfants.



Grain de Sable et Pomme de Pin demande au conseil municipal l'organisation d'une réunion publique. La première a eu lieu le 5 octobre 2007, nous attendons celle prévue en fin de procédure, comme promis dans « Vivre à Moncé » de janvier 2008.

Pour participer à l'enquête publique de façon optimale et efficace, l'Association Eau et Rivières de Bretagne a mis sur le Net une fiche pratique renfermant de très bons conseils. Consultez-la à l'adresse :

www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?49/77

#### "Grain de Sable et Pomme de Pin" organise :

du 13 novembre au 11 décembre au centre socioculturel le Val'Rhonne, Moncé en Belin

## exposition sur les milieux naturels sarthois

aimablement prêtée par le Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois.

Elle est ouverte à tous les publics et particulièrement aux scolaires (questionnaire ludique à l'intention des enfants) aux heures d'ouverture du centre.

En parallèle à cette exposition, une **conférence sur la bio-diversité des milieux humides** sera donnée le **jeudi 3 décembre à 18h00** par Denis Foussard.

Une sortie nature en milieux humides, pilotée par Denis Foussard, est prévue au printemps prochain.

A travers ces actions, nos objectifs sont :

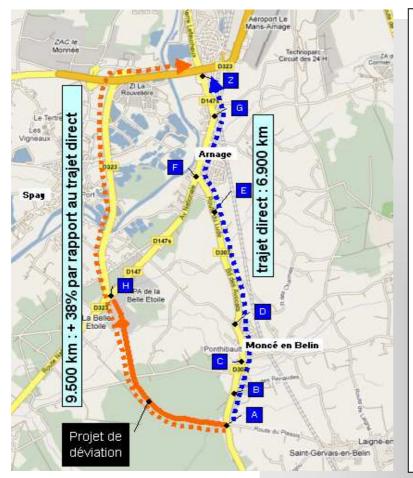
- d'apporter au public et particulièrement aux plus jeunes une meilleure connaissance des milieux naturels
- de faire prendre conscience de leur importance et de leur fragilité, donc de l'intérêt à les respecter et à les protéger.

Le **5 décembre**, dans le cadre du Téléthon, en association avec l'APHEB et CAB, une **sortie collecte des déchets** sera effectuée sur les chemins de randonnée environnants. Inscrivez-vous dès maintenant (voir contacts page 1).

#### **TAXE CARBONE?** Parlons-en!

Ces temps-ci, « taxe carbone » ou « contribution énergie-climat » font beaucoup parler. Il est intéressant de réfléchir à ces notions dans le cadre du projet de déviation « Arnage – Ponthibault »

Grain de Sable et Pomme de Pin s'est intéressée aux conséquences en terme de distance, de consommation et d'émission de CO2 de l'utilisation du parcours avec ou sans déviation.



#### La méthode utilisée :

Nous avons « découpé » virtuellement le parcours actuel et celui passant par cette déviation en tronçons à type de circulation homogène. Ces deux chemins mis « en concurrence » relient le **point A** (intersection Rte du Lude / Rte du Plessis à St Gervais) au **point Z** (Rond point de la Sorcière à Arnage).

Par exemple, sur la route du Lude entre Moncé et Arnage (tronçon D-E ci-contre) nous avons estimé que la circulation se fait à la vitesse constante de 80 km/h. Par contre, sur le tronçon F-G, ce sont des conditions de circulation urbaine qui sont prises en compte.

Une simple étude de la cartographie des lieux, nous donne les résultats en terme de **distances** parcourues.

Le découpage en tronçons à circulation homogène associé aux chiffres de consommation donnés par les constructeurs automobiles permet d'obtenir les **consommations en volume** pour chaque parcours.

Enfin, la répartition par types de véhicules, le trafic actuel sur la route du Lude et l'émission de CO2 par type de carburant permet d'estimer le **rejet global** annuel de CO2.

(voir détails des sources d'information et calculs sur notre site Internet)

#### Les résultats :

A noter, tout d'abord, que ces chiffres sont applicables aux 95 % de véhicules qui sont autorisés sur ce parcours. Les poidslourds de + de 7.5 tonnes sont, rappelons-le, interdits dans la traversée d'Arnage.

$\mathbf{r}$	ista			
.,	ıçta	n	CP	

Le bilan est simple :

trajet actuel	trajet par déviation	éca	rt
6.9 km	9.5 km	+ 2.6 km	+ 38 %

#### Consommation annuelle de carburant pour chaque usager :

Notre calcul se base sur un aller-retour journalier, effectué 220 jours par an :

RENAULT Twingo 1.2 LEV 16v 75 eco2

CITROEN C3 HDI 90

RENAULT Mégane dCi 105 eco2

AUDI A3 1.6 TDI RENAULT Master

trajet actuel	trajet par déviation	eca	rt
145.4 litres	175.6 litres	+ 30.1 litres	+20.70%
108.4 litres	137.9 litres	+ 29.5 litres	+27.21%
130.8 litres	167.2 litres	+ 36.4 litres	+27.86%
120.2 litres	154.7 litres	+ 34.5 litres	+28.68%
251.8 litres	321.9 litres	+ 70.0 litres	+27.80%

#### Rejet global de CO2 pour l'ensemble du trafic empruntant ce trajet :

hypothèse trafic direct / trafic dévié

> 50 % - 50 % 85 % - 15 %

situation actuelle (tonnes de CO2 / an)	situation future (tonnes de CO2 / an)	écart (tonnes de CO2 / an)
2485	2803	+319
2485	2580	+96

# La conclusion est claire : pour minimiser votre impact carbone (ainsi que l'impact sur votre porte-monnaie), il ne faudra surtout pas utiliser ce nouveau parcours !

A ce bilan, correspondant à l'utilisation de cette déviation, <u>il faut ajouter le bilan carbone de sa phase de construction</u> (émission de + de 10 000 tonnes de CO2). Voir pour cela notre lettre d'info n°2, disponible sur le site internet de l'Association : gspp.asso.st